



**AVAP ANNOT
CONCERTATION ET COMMUNICATION
ATELIER SKALA - PIERRON PAYSAGE**

Un focus sur l'avancement de ces dossiers structurants

La commune a lancé l'élaboration conjointe du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de l'AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) afin de répondre aux exigences réglementaires qui lui sont imposées en matière d'élaboration de PLU et pour assurer la cohérence des documents entre eux.

Le travail d'articulation avec le PLU est important notamment sur la question des secteurs de l'AVAP. Il permet de définir des zones en cohérence avec des règles homogènes fondées sur des enjeux transversaux.

La commune a donc lancé la transformation de son document de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) datant du 20 décembre 2000 en l'élaboration d'une AVAP.

Une AVAP a pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle a pour ambition de développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires. Elle intègre approche architecturale, urbaine et paysagère et enjeux environnementaux en prenant en compte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme (PLU).

Le dossier d'AVAP est un document élaboré conjointement par la Ville, les services de l'Etat et les acteurs du territoire concerné.

L'AVAP se traduit par un document contractuel de référence et d'aide à la décision comprenant :

- Un rapport de présentation des objectifs de l'AVAP auquel est annexé un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, qui expose les particularités architecturales, urbaines et paysagères du territoire
- Un règlement avec des prescriptions à prendre en compte pour l'établissement des projets afin d'assurer une gestion optimale et une mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés.
- Un document graphique reprenant les périmètres retenus correspondant à la délimitation graphique des secteurs protégés incluant les éléments de patrimoines identifiés.

Elle dispose d'un organe délibérant dédié, la commission locale, créée par délibération du Conseil Municipal, elle a deux rôles principaux : suivre l'élaboration de l'AVAP, en se prononçant avant que le projet soit arrêté par le conseil municipal, et assurer la gestion de l'AVAP au vu des objectifs initialement posés et au regard de la mise en œuvre des règles applicables.

Lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux, elle peut être consultée par la collectivité locale dans le cadre d'un projet particulier, et par le Préfet de Région dans le cadre d'un recours contre l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Elle est composée d'élus et de personnes qualifiées (représentants de l'Etat, personnes qualifiées au niveau local...) dont les compétences permettent une approche des questions de protection et de mise en valeur du patrimoine.

L'étude d'AVAP d'ANNOT est aujourd'hui en cours, la richesse patrimoniale de la commune est un atout qu'il convient de mettre en valeur dans le cadre d'un outil de gestion adapté, cohérent et partagé.

Le diagnostic a, dans un premier temps, fait apparaître l'ensemble des particularités architecturales, urbaines et paysagères de la commune. Le rapport de présentation vient lui identifier les enjeux de ce territoire au regard des éléments de patrimoine mis en avant et des exigences en matière de développement durable de la commune.

Les PLU issus de la loi « solidarité et renouvellement urbains » se sont enrichis de nouveaux enjeux au fil des réformes. Ils sont désormais le cadre de la définition du projet de territoire de la commune et doivent articuler les réponses aux besoins de logements, de services et d'activités des habitants avec ceux de qualité du cadre de vie, de préservation de l'environnement, de réduction de la consommation de l'espace dédié à l'urbanisation...

Le PLU doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il comporte :

- un rapport de présentation, qui explique et justifie les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le rapport de présentation du PLU d'Annot comprendra également la retranscription de l'évaluation environnementale menée lors de

l'élaboration du PLU (PLU soumis à évaluation environnementale en raison de l'existence d'un site Natura 2000 sur la commune)

- un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements
- un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation
- des annexes (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, ZAC, etc...).

Les outils du PLU, jusqu'ici héritiers directs de ceux des POS des années 70, ont dû s'adapter à ces évolutions et afin d'être aussi pertinents pour une petite commune que pour une métropole, dans un environnement rural comme dans un territoire urbain ou périurbain.

Visite de Christian ESTROSI

Le Président de la Région sur les terres annotaines

Dernièrement le Président du Conseil Régional Christian ESTROSI était de passage dans notre commune.

A son arrivée sur la place du village, il a été accueilli par le Maire Jean BALLESTER, entouré des membres du Conseil Municipal, du Président de la Communauté de Communes et des Maires des communes alentours.

Après une visite du vieux village, il a rejoint la salle de la mairie où de nombreux annotains l'attendaient.

Le Président de la Région a dit son attachement aux petites communes rurales et informé les responsables locaux qu'une enveloppe de 200 000 € était allouée à notre commune pour la rénovation de certaines rues dans le village dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire).





AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE AVAP

BALLADE PATRIMOINE 10 NOVEMBRE 2017



Annot, 07 mars 1916.



LA ZPPAUP D'ANNOT se transforme en AVAP afin de mieux prendre en compte les enjeux de son patrimoine apporter une réponse en cohérence avec ses caractéristiques et en adéquation avec les enjeux du développement durable.

NOUS VOUS EXPLIQUONS LE
PROJET :

**VENDREDI 10 NOVEMBRE
A PARTIR DE 16H30**

NOUS VOUS INVITONS A NOUS RE-
JOINDRE POUR :

UNE **BALLADE PATRIMONIALE** avec les
chargés d'étude de l'AVAP
à **16H30 DANS LE VILLAGE**
(DÉPART SALLE CAMPUS PLATON)

Suivi d'un **ÉCHANGE EN SALLE**
à **17H30**
(SALLE CAMPUS PLATON)

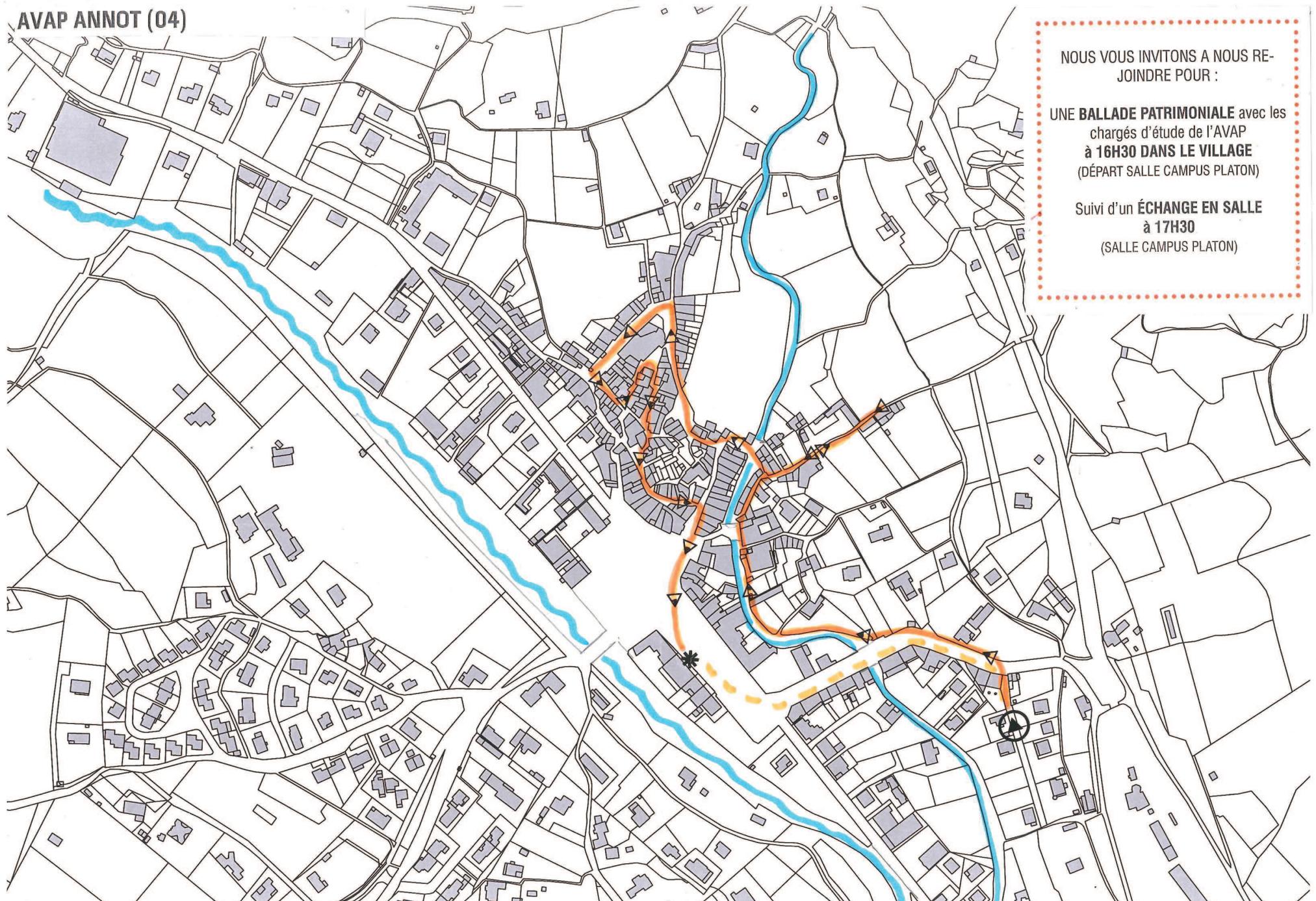


annot



**AGENCE DE
PAYSAGE**
P. Pierron Paysagiste
23, rue du Cinema
38 880 AUTRANS
06 73 27 62 61
pierron.paysage@
wanadoo.fr

AVAP ANNOT (04)



NOUS VOUS INVITONS A NOUS RE-
JOINDRE POUR :

UNE **BALLADE PATRIMONIALE** avec les
chargés d'étude de l'AVAP
à **16H30 DANS LE VILLAGE**
(DÉPART SALLE CAMPUS PLATON)

Suivi d'un **ÉCHANGE EN SALLE**
à **17H30**
(SALLE CAMPUS PLATON)

Date des réunions Annot et Personnes Présentes :

2 avril 2015 :

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, maire d'Annot
- Antoine JORNET, adjoint chargé urbanisme
- Jean FENOUIL, adjoint
- Francis KUHN, conseiller municipal
- Sandrine BRACCALENTI, adjoint administratif mairie d'Annot

Personnes publiques associées

- François GONTRAN, DRAC PACA-AEP
 - Frédérique ROCHE, STAP O4
 - Laurent CHAIGNE, ABF adj, STAP O4
 - Julien FIORE, directeur OT d'Annot
 - Jean-Louis DAMON, AAPC association de défense du patrimoine d'Annot
 - Jean-Luc BLACHE architecte
- + bureau d'étude

24 novembre 2015

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, Maire,
- Antoine JORNET, 1^{er} adjoint
- Jean FENOUIL, 2^e adjoint
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

Personnes publiques associées

- François GONDRAN, DRAC PACA
 - Laurent CHAIGNE, STAP O4
 - Frédérique ROCHE, STAP O4
 - Jean-Luc BLACHE, Architecte conseil pris par la commune d'Annot (jean-luc-sf@wanadoo.fr)
 - Julien FIORE, Directeur Office Tourisme
 - Jean-Louis DAMON, ADPC Asso Défense du Patrimoine Annot
 - Alberte VALLEE, représentante Présidente Chambre des Métiers et Artisanat (CMA O4) – Mme CAPARROS, (avPUCE@yahoo.fr) + adresse mail de la CMA, pour envoi compte rendu
- + bureau d'étude

16 juin 2016

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, Maire
- Antoine JORNET, 1^{er} adjoint
- Jean FENOUIL, 2^e adjoint
- Andrée TYTGAT, conseillère municipale
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

Personnes publiques associées

- François GONDRAN, DRAC PACA

- Laurent CHAIGNE, STAP O4
 - Frédérique ROCHE, STAP O4
- + bureau d'étude

13 octobre 2016

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, Maire
- Jean FENOUIL, 2^e adjoint
- Andrée TYTGAT, conseillère municipale
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

Personnes publiques associées

- Laurent CHAIGNE, STAP O4
 - Frédérique ROCHE, STAP O4
- + bureau d'étude

21 décembre 2016

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, Maire
- Antoine JorNET, 1^{er} adjoint
- Jean FENOUIL, 2^e adjoint
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

UDAP O4

- Laurent CHAIGNE, STAP O4
 - Frédérique ROCHE, STAP O4
- + bureau d'étude

20 juillet 2017

Etaient présents :

Mairie

- Jean BALLESTER, Maire
- Antoine JorNET, adjoint
- Jean FENOUIL, adjoint
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

UDAP O4

- Laurent CHAIGNE, UDAP O4
- + bureau d'étude

10 novembre 2017

Clavap. Personnes présentes cf Liste de présence.

Ballade patrimoniale et échanges en salle.

Le nombre de personnes en salle ne nous a permis de conduire un échange suite à la ballade patrimoniale. Celle-ci a rassemblé un peu moins de 10 personnes.